

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 15 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 31 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAI, Mme Catherine CANDELIER, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville

54, Grande Rue

BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

10 OCT. 2023

✉ mairie@ville-sevres.fr🌐 www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230928-2023-059-DE
Date de télétransmission : 10/10/2023
Date de réception préfecture : 10/10/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 28 septembre 2023

DÉLIBÉRATION : Présentation du rapport social 2022

N°2023/059

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5219-5,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du conseil de territoire de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) en date du 5 octobre 2017, reconnaissant d'intérêt territorial, au 1er janvier 2018 l'analyse des besoins sociaux (ABS) et la coordination des relations avec les partenaires institutionnels publics,

Vu les documents constituant le rapport social pour l'année 2022,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 20 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 21 septembre 2023,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Il est pris acte de la présentation du rapport social 2022 de la Ville de Sèvres.



POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

M. Thierno-B NDIAYE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

10 OCT. 2023

2/2

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230928-2023-059-DE
Date de télétransmission : 10/10/2023
Date de réception préfecture : 10/10/2023